

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 8

Rubrik: Notre système disciplinaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nassau, duchesse de Mecklembourg. Wilhelm II a été l'un des parrains. Le peuple est dans la jubilation. De nouveaux timbres-poste oranges seront frappés.

Aux Etats-Généraux, on promet des améliorations, quant à la liberté des cultes ; l'enseignement catholique sera subsidié pour la construction des écoles, ce qui a fait dire à un orateur belge, au congrès de Malines : « Souhaitons partout la liberté comme en Hollande ! »

Le projet de dessèchement du Zuyderzée reste en souffrance ; en revanche, il y a là, dit-on, abondance de poissons en promenade, ce qui donne lieu à des pêches fructueuses. D'autre part, une société veut faire de nouvelles recherches pour retrouver le navire de guerre anglais « le Lutin », englouti le 9 octobre 1799, avec trente millions d'or et d'argent en barres, que le cabinet britannique envoyait à Hambourg. En 1820, on avait déjà pu retirer pour plus de 3 millions de lingots, mais une violente tempête avait achevé de recouvrir de sable le navire perdu. *(A suivre.)*

Notre système disciplinaire.

Le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation a mis à l'étude, pour l'année courante, un sujet d'une importance capitale et décisive pour l'avenir de la jeunesse qui nous est confiée. Il mérite, par conséquent, une attention très soutenue de la part de tous les membres du corps enseignant et il est à souhaiter que les conclusions à tirer de l'étude et de l'expérience de chacun soient telles qu'elles impriment un mouvement de réforme sur le système disciplinaire généralement en honneur jusqu'ici dans nos écoles. Expliquons-nous.

En effet, les procédés éducatifs qui ont prévalu et qui, encore à l'heure qu'il est, prévalent chez nous, consistent essentiellement dans l'usage des moyens répressifs. Nous nous bornons à infliger à l'élève coupable une punition plus ou moins bien adaptée ou proportionnée à la faute commise ou reprochée. Or, nous affirmons que cette manière de faire, surtout si elle est trop exclusive, a pour conséquence immédiate d'aigrir l'enfant, de le prévenir contre son maître, au lieu de l'amender, de former peu à peu son jugement et sa volonté, en lui donnant le goût de ce qui est juste et bon.

Que se passe-t-il dans la pratique ? Voici, par exemple, un

enfant qui a désobéi ouvertement à son instituteur. Que fait ce dernier ? Conserve-t-il, malgré la gravité de la faute, un calme imperturbable ? Use-t-il d'une douce sévérité et cherche-t-il à faire comprendre à son subordonné les torts qu'il vient d'avoir et à lui inspirer, pour l'avenir, la résolution efficace de se comporter tout autrement ? Souvent, au contraire, il aura bien vite recours aux gros mots, pour ne pas dire, aux injures, fera ressortir, à l'évidence, qu'un simple gamin n'est pas en mesure de lui résister et, dans le bouillonnement de sa colère, n'aura rien de plus pressé que de lui administrer une punition exemplaire, interminable copie, expulsion temporaire de l'école, avec menaces de recourir aux derniers moyens prévus par la loi et les règlements, en cas de récidive. Félicitons encore le maître qui sait se contenir jusqu'à éviter les châtimens corporels lesquels, hâtons-nous de le reconnaître, sont, de plus en plus, bannis de nos écoles. Examinons quels seront, dans de telles conditions, les sentiments et l'attitude de l'enfant ainsi réprimandé et puni.

Il ne faudrait connaître aucunement le « processus » de la volonté chez l'enfant, pour oser prétendre que la répression pure et simple, souvent encore accompagnée de rudesse et de brusquerie, fasse naître dans le cœur de celui-ci des sentiments nobles et généreux. L'écolier, excité quelquefois par des parents qui connaissent peu et pratiquent mal leurs devoirs d'éducateurs, est facilement porté à croire que son maître lui en veut, qu'il n'a d'autre but, en le punissant, que d'assouvir sur son dos des aversions et des rancunes personnelles. De là, à ne plus estimer son maître et, partant, à le haïr, à l'avoir en horreur même, la distance, pour un enfant, est vite franchie. Comment, dès lors, avoir un véritable amour de l'école, un goût bien déterminé pour le travail, le désir efficace de se bien conduire, pour accomplir un devoir sans doute, mais aussi pour satisfaire un maître qui a tout l'air de vous épier et qui ne demande pas mieux que de vous châtier, si vous avez le malheur de commettre la bévue la plus insignifiante ? C'est demander l'impossible. Avouons qu'une semblable disposition d'esprit ne peut être que défavorable aux progrès intellectuels et moraux que l'on peut attendre d'un élève !

Mais alors, quelle ligne de conduite adopter afin de mener à bien l'éducation des enfants qui nous sont confiés ? Pour y répondre, nous opposons au système répressif le système préventif qui, comme il est facile de s'en rendre compte, est infiniment supérieur au premier. Les mesures préventives, en matière de discipline, sont excellemment préconisées par Fœrster, le célèbre pédagogue de Zurich, dans son ouvrage

L'École et le Caractère. La Direction de l'Instruction publique a eu la générosité de mettre à la disposition des membres du corps enseignant cette œuvre de haute valeur morale. Il est vivement à souhaiter que tous sachent y puiser des leçons en ce qui concerne l'éducation et la volonté et réussissent, en mettant en pratique les directions si éloquemment données, à réformer ou, tout au moins, à modifier leur système disciplinaire.

Le système préventif a pour base la persuasion, et non la contrainte, qui est le propre des mesures répressives. L'enfant apprend ainsi à obéir, à parler le langage de la vérité, non parce qu'il a peur du châtiment, s'il lui arrive de commettre une faute, mais parce qu'il a le sentiment de l'honneur, qu'il sait apprécier, par expérience, la joie intérieure que procure une conscience satisfaite, qu'il a la préoccupation constante d'arriver à se dominer soi-même, à commander à ses passions naissantes. Pour diriger l'enfant dans cette voie, il faut que le maître l'en instruisse, le prévienne des dangers qui menacent de faire sombrer ses bonnes résolutions, lui fasse expérimenter, toucher du doigt les victoires qu'il peut remporter chaque jour dans les luttes qu'il a à soutenir, pratique avec lui et lui fasse pratiquer, sous sa direction, des actes de réflexion intérieure, auxquels correspondront des applications à sa vie d'enfant. L'homme de demain apprend ainsi à se discipliner lui-même, et non à attendre la discipline passagère que donne une verte remontrance ou l'usage de la verge. Le résultat obtenu de la sorte par une volonté qui a conscience d'elle-même et sait garder son empire, sera vraiment durable. Il est bien entendu que le but ne sera atteint qu'à la longue, comme résultante d'exercices mille fois répétés.

Il est facile d'entrevoir jusqu'à quel point l'instituteur, qui adoptera ce système, verra sa mission ennoblie et, pour ainsi dire, « intellectualisée ».

F. BARBEY.



PENSÉE

—

La félicité domestique ne suffit pas à remplir le cœur d'un chrétien. Il est membre d'une autre grande famille, de la double famille qui se nomme la patrie humaine et la patrie religieuse. L'homme de cœur et l'homme de foi se reprochent à eux-mêmes les joies du foyer quand le pays est en détresse ou que la religion est en péril.

(Cardinal PIE.)

